

Tch'ang-k'o 諱昌恪",¹ où le mot *houei* paraît mal employé, car il ne peut s'agir d'un nom personnel: en effet, outre que les noms personnels, *ming* 名, de deux caractères sont rares à cette époque, il est inadmissible qu'un subordonné s'adresse à son chef (le mot *po* 白 implique une lettre d'inférieur à supérieur) en l'appelant par son nom personnel; c'est certainement le *tseu* du personnage.² Malheureusement il n'y a aucun personnage ayant le nom de *Tchang Tch'ang-k'o* 張昌恪 (que ces deux derniers caractères soient pris comme son nom personnel, *ming*, ou son surnom, *tseu*), ni dans le *Tsin chou* ni dans le *Wei tche*. Un autre Secrétaire-Général se désigne lui-même par son nom personnel *Hong* 鴻, sans nom de famille, dans l'adresse d'une lettre qu'il envoie à son supérieur.³

Aucune de ces pièces n'est datée et on pourrait, à la rigueur, vouloir les rapporter à l'époque du Secrétaire Général *Li Po* 李柏, le seul dont la correspondance puisse être datée, et qui est postérieur de près de trois quarts de siècle au début de la dynastie *Tsin*,⁴ en sorte que le titre de *Si-yu tchang-che* ne serait pas attesté pour la seconde moitié du III^e siècle, mais seulement pour le début du IV^e siècle. Mais une fiche, publiée par Chavannes, tranche la question. Elle contient la notification de son arrivée prochaine, faite à ses subordonnés par un Secrétaire-Général pour les Pays d'Occident nouvellement nommé; et bien qu'elle ne contienne pas de date exprimée explicitement, elle est datée assez exactement par les indications géographiques qu'elle renferme: "Le Secrétaire-Général pour les Pays d'Occident fait savoir: maintenant, prenant son poste pour la première fois, le 23^e jour du mois, il se met en route et part de *Chang-kouei* 上邽 pour se rendre à *T'ien-chouei* 天水".⁵ Le fait qu'il va de *Chang-kouei* à *T'ien-chouei* donne un *terminus ad quem*. En effet, *Chang-kouei* est, dans le *Tsin chou*,⁶ le chef-lieu de la Commanderie de *T'ien-chouei*, ce qui ne s'accorderait pas avec ce document; mais la géographie administrative officielle de l'empire des *Tsin* en l'année 282 fait simplement de *Chang-kouei* une sous-préfecture "dépendant de *T'ien-chouei*" 屬天水,⁷ et non son chef-lieu: ce n'est donc qu'après 282 qu'elle devint chef-lieu, probablement en 286, quand on rétablit le département de *Ts'in* 秦州 et qu'on en mit le chef-lieu à *Chang-kouei*. Avant cela, au temps des *Han*, la commanderie de *T'ien-chouei*, appelée *Han-yang* 漢陽 depuis 74 p.C.,⁸ avait eu pour chef-lieu *Ki-tch'eng* 冀城; cette ville l'était restée aux II^e et III^e siècles et était devenue de plus pour quelques années (269-282) le chef-lieu de département de *Ts'in*, la première fois que celui-ci avait été créé.⁹ Ainsi la fiche n° 752 est nécessairement antérieure à 286, date du transfert du chef-lieu de la commanderie à *Chang-kouei*; elle appartient par conséquent aux documents des *Tsin* Occidentaux et non à ceux des *Leang* Antérieurs. Le titre de *Si-yu tchang-che* se trouve donc attesté de façon sûre pour l'époque des *Tsin* Occidentaux.

1) CONRADY, *Handschriften*, Papier 9, 3 v°.

2) Cet emploi faux du mot *houei* 諱 apparaît dans les documents adressés au comptable *tchou-pou* 主簿 *Ma* 馬 avec le *houei* *T'ai-wen* 泰文, alors que nous savons qu'il s'appelait de son nom personnel *Li* 厲. CONRADY, *Handschriften*, Papier 6, 1 v°: 白 | 諱泰文 | 馬評 * 君 "Requête à (la personne) appelée *T'ai-wen*, M. *Ma*". Ces adresses sont rédigées de façon si curieuse qu'elles ont induit Conrady en erreur et lui ont fait faire des personnes désignées par leur *houei* des sortes d'intermédiaires dont le mot *po* 白 (requête) serait le nom de famille: "(Durch) *Peh* mit dem Namen *T'ai-wen* (an) Herrn *Ma P'ing*". L'interprétation de Conrady se heurte à cette invraisemblance que, sur les huit adresses de requêtes conservées, sept proviendraient par un hasard étonnant de cinq membres de la famille *Po*, alors qu'aucun membre de cette famille n'apparaît nulle part ailleurs dans ces archives de l'administration locale. Mais faire de *po* 白 un nom propre était le seul moyen de construire la phrase, du moment qu'il se refusait à admettre que le *houei* était celui du destinataire, dont le nom de famille est donné à la ligne suivante; en effet, si on donne à *po* sa valeur verbale, les trois caractères suivants restent en l'air non seulement grammaticalement, mais aussi au point de vue de la situation réelle des personnes considérées, puisque, placé après le verbe, il ne peut être le sujet (expéditeur) et que la ligne suivante fournit le complément (destinataire); l'hypothèse de Conrady qui en fait un intermédiaire ne pourrait pas non plus se justifier grammaticalement, car après *po* verbe un complément de manière devrait être introduit par une particule quelconque, comme dans CHAVANNES, *Documents*, n° 751. En réalité, c'est le nom personnel du destinataire: il suffit pour s'en convaincre de constater que le *houei*, *T'ai-wen*, ne se rencontre qu'avec le destinataire de nom de famille *Ma* et que, lorsqu'il y a deux destinataires, il y a aussi deux *houei*; et pour ne nous laisser aucun doute, un des documents reproduit le nom de famille dans l'indication du *houei*: "Remis . . . M. *Mao*, *houei* *Mao Tch'eng*" (CONRADY, *Handschriften*, Papier 20, 3 v°).

3) Ci-dessous, n° 209. Dans ce document, la rédaction est tout à fait normale et ne laisse place à aucune hésitation.

4) CHAVANNES, dans *Serindia*, III, App. A, 1329-1330.

5) CHAVANNES, *Documents*, n° 752; WANG *Kouo-wei*, *op. cit.*, k. 2, 7a (n° 28): 西域長史承移·今初除有廿三日·當上道從上邽至天水.

6) *Tsin chou*, k. 14, 15b.

7) *Tsin t'ai-k'ang san-nien ti-tao ki* 晉泰康三年地道記, 8a (éd. Pi Yuan 畢沅, dans son *King-hiun-t'ang ts'ong-chou* 經訓堂叢書).

8) *Heou Han chou*, k. 28, 36b.

9) *Tsin chou*, k. 14, 15b.